



Vente d'un bien immobilier

Par dedemimi

bonjour

ma mère veuve, âgée de 83 ans, veut vendre sa maison (c'est la maison parentale) qu'elle habite seule depuis plus de 17 ans. Elle nous a désigné moi, mon frère et ma sœur, tous les trois majeurs comme étant aussi mandants comme elle alors qu'elle est propriétaire de sa maison et n'est pas usufruitière. Elle voudrait faire un don d'une somme d'argent de 31 000 euros à chacun de ses enfants sur ce bien immobilier estimé à 150 000 euros. Est-ce légal ?

Merci d'avance

Par ESP

Bonjour

Il n'y a rien d'anormal à vouloir effectuer une donation après une vente immobilière.

Que craignez vous ?

Votre mère quitte-t-elle son bien pour une résidence de retraite ou EHPAD ?